



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION

VOIRIE

Mercredi 28 janvier 2015

◆ PERSONNES PRESENTES :

Jean-Didier ANDRIEUX, Gérard CAIGNARD, Jean Pierre CHAUMETTE, Joël DE LUCA, Jean Pierre DESVERGNE, Claude DUBOIS, Christian DURAND, René ETOURNEAUD, Gilles GIROUX, Jean-Pierre JUGIE, Patrick LACHAUD, Marc LAGORCE, Michel LAMY, Gérard PETIT, Jean-Pierre PRIGUL, Jean-Pierre PRUNIER, Marilyn ZAMORA,

◆ PERSONNES EXCUSEES :

Philippe DUBOURG

◆ Ordre du jour de la réunion :

- 1-Projet de mise en place du service voirie en 2015 : organisation du service et programme d'entretien des voies revêtues
- 2-Proposition d'un programme d'investissement
- 3-Divers

I – Projet de mise en place du service voirie pour les voies revêtues en 2015 :

1– Proposition de fonctionnement général du service voirie

Proposition : mettre en place une commission pour l'entretien de nos voies revêtues sur les 3 pôles existants.

- Chaque commune apportera les travaux à réaliser mensuellement.
- Elle sera animée par un délégué communautaire membre de la commission voirie et chaque commune sera représentée par un élu délégué à la voirie (conseiller municipal et/ ou communautaire).
- Elle se réunira 1fois par mois (date et heure déterminées par chaque commission)
- On pourrait établir la liste des communes rattachées à chaque pôle selon les anciens territoires ou selon le souhait des communes.

Exemple :

- ◆ Pôle Tocane (14 communes) : réunion des membres tous les 1^{er} lundi de chaque mois à 10 H à la mairie de Tocane.
- ◆ Pôle Ribérac (16 communes) : réunion des membres au siège de la CCPR
- ◆ Pôle Verteillac (16 communes) : réunion des membres au Pôle de Verteillac

La commission a émis un avis favorable à cette proposition avec la désignation de 2 animateurs de réunion. Pour le pôle de Ribérac Patrick LACHAUD et pour la pôle de Verteillac Jean Pierre PRUNIER.

2 – Restitution des dernières données collectées auprès des communes

Plusieurs tableaux ont été proposés.

Proposition : définition du programme d'entretien pour chaque commune (détermination des « zones » sur lesquelles les prestations d'entretien interviendront : point à temps, curage de fossé, saignées, fauchage et d'élagage).

Suite à la présentation des dernières données, il a été observé un certain nombre d'erreurs dans les données transmises, aussi il s'agira aux commissions des 3 pôles de redéfinir les linéaires des différentes prestations des voies revêtues à entretenir par le service de la CCPR ou par les communes en régie communale.

3 – Remboursement aux communes pour chaque prestation effectuée en régie communale

3.1 – Etablissement des bases de remboursement

La commission s'est prononcée pour une base de remboursement aux communes pour le curage de fossé de 66 euros du kilomètre (technique de la cureuse de fossé).

La commission a souhaitée que la prestation « élagage » soit effectuée par le service de la CCPR et devienne comme pour le point à temps et l'enrobé à froid une prestation de base du service.

3.2 – Préparation budget en fonctionnement

La commission a décidé qu'en fonction de la restitution des données de chaque commune, elle pourra définir avec exactitude les orientations budgétaires.

4 – Localisation du service technique

La commission voirie et bâtiment ont souhaité implanter le service technique au centre de notre territoire. Après 1 année de fonctionnement, il apparaît urgent pour les services techniques de pouvoir disposer d'un centre technique centralisé pour faire face aux tâches qui nous ont été confiées.

La commission a envisagé 2 étapes :

- **une solution immédiate pour 2015** : mise en place de « préfabriqués » achetés ou loués sur le terrain appartement à la CCPR dans la zone d'activités économiques de Villeteureix.
- **en parallèle recherche d'une solution définitive** :
 - location ou achat d'un bâtiment
 - achat d'un terrain avec la construction d'un bâtiment neuf.

4 – Prestations d'entretien déléguées à des prestataires privés

Proposition pour le point à temps : cette prestation pour les communes qui sont au centre de la CCPR sera réalisée en priorité en régie intercommunale. Pour les autres communes plus éloignées, elle sera réalisée par délégation privé sous forme de marché.

Nous pouvons procéder de la même façon pour l'élagage.

Il serait souhaitable que le curage des fossés et les saignées soient réalisés en régie communale ou intercommunale au vue des coûts proposés par les entreprises privées.

La commission à adopté ce principe.

II – INVESTISSEMENT

1 – Achat

1.1 – Achat de matériel

La commission en décembre 2014 a émis un avis favorable pour l'achat d'un nouveau tracteur et de son épareuse pour remplacer le matériel existant sur le pôle de Verteillac.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, nous disposons du tracteur et de l'épareuse de l'ancienne Communauté de Communes des Hauts de Dronne. Du fait de nos missions, l'épareuse n'est plus adaptée.

Proposition : nous sollicitons la commission pour changer cette épareuse avec la reprise de l'ancienne dans le cadre d'un marché à procédure adaptée comprenant : 1 tracteur et 2 épareuses et la reprise de l'ancienne. Procédure à engager rapidement si on veut disposer du matériel en avril après le vote du budget primitif 2015.

La commission est favorable à l'achat de ce matériel

1.2 – Achat de véhicules

Dans le cadre de la mise à disposition d'agents communaux pour les services voirie et bâtiments 2 véhicules utilitaires seraient nécessaires.

Le pôle de Verteillac ne dispose d'aucun véhicule actuellement. La CCPR, rembourse d'importants frais de déplacements aux 2 agents.

Proposition : inscrire au budget l'acquisition de 2 véhicules utilitaires, avec l'achat prioritaire d'un véhicule pour le mois d'avril, et un second après le recrutement et l'installation des agents communaux mis à disposition au second semestre.

La commission est favorable à l'achat de 2 véhicules pour le service.

2 – Proposition d'un programme d'investissement

Proposition : établissement d'un programme de travaux d'investissement pour les voies revêtues.

Les communes devront nous faire parvenir leurs demandes, afin que le service puisse proposer un chiffrage à la prochaine commission.

La commission a souhaité (dès la mise en place des 3 commissions voirie des 3 pôles), recueillir le souhait des communes afin d'établir un chiffrage des futurs travaux qui seront présentés à la prochaine commission pour préparation de programme.

Le Vice Président délégué à la Voirie



Jean-Didier ANDRIEUX

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname, positioned below the printed name.